

Rapport de transparence 2017 Régimes de pension sectoriels sociaux Sefocam

Conformément aux dispositions de l'article 42 de la LPC, nous vous soumettons par la présente le rapport annuel relatif à la gestion, par Sepia, des régimes de pension sectoriels sociaux des entreprises de Garage (C.P. n° 112), de la récupération de métaux (C.S.-P. n° 142.01), de la Carrosserie (C.S.-P. n° 149.02), des Métaux Précieux (C.S.-P. n° 149.03) et du Commerce du métal (C.S.-P. n° 149.04).

Ce rapport est constitué de deux parties, dont la première traite du volet pensions et la seconde, du volet solidarité.

1.	Engagement de pension	2
1.1.	Financement de l'engagement de pension	2
1.2.	Stratégie d'investissement	2
1.3.	Rendement des investissements	4
1.4.	Structure des frais	6
1.5.	Participation bénéficiaire	7
1.6.	Bases techniques	7
1.7.	Méthode verticale	7
1.8.	Niveau de financement	7
2.	Engagement de solidarité	8
2.1.	Financement de l'engagement de solidarité	8
2.2.	Stratégie d'investissement, compte de résultats et structure des frais	8
2.3.	Participation bénéficiaire	9

1. Engagement de pension

1.1. Financement de l'engagement de pension

Règlement de pension

Une description détaillée du mode de financement des engagements de pension figure dans le règlement de pension annexé aux conventions collectives de travail sectorielles respectives. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le site web de Sefocam (www.Sefocam.be), où le document en question est publié.

Contributions définies

Les engagements de pension sectoriels sont du type « contributions définies ». Dans ce cadre, les organisateurs se sont engagés à verser, pendant la carrière active des affiliés, des contributions périodiques prédéfinies, qui sont capitalisées dans le but d'obtenir un certain capital final à la date d'expiration.

Vous trouverez ci-dessous la contribution annuelle totale aux engagements de pension sectorielle par affilié.

Du	Au	Garages	Carrosserie	Commerce du métal	Récupération des métaux	Métaux Précieux
01/01/2002	31/12/2003	1%	1%	1%	-	-
01/01/2004	31/12/2005	0,95%	0,95%	0,95%	-	-
01/01/2006	31/12/2007	1,14%	1,24%	1,14%	0,66%	-
01/01/2008	31/12/2010	1,34%	1,53%	1,43%	1,14%	-
01/01/2011	31/12/2011	1,34%	1,53%	1,43%	1,34%	-
01/01/2012	31/03/2012	1,53%	1,53%	1,62%	1,34%	-
01/04/2012	30/09/2012	1,53%	1,72%	1,62%	1,34%	-
01/10/2012	30/09/2014	1,53%	1,72%	1,62%	1,53%	-
01/10/2014	31/12/2014	1,53%	1,72%	1,62%	1,72%	-
01/01/2015	31/12/2015	1,62%	1,81%	1,72%	1,72%	0,47%
01/01/2016	31/12/2017	1,72%	2,10%	2,00%	1,72%	0,76%
01/01/2018	-	1,72%	2,10%	2,00%	1,72%	1,01%

Financement

Les garanties assurées des engagements de pension sectoriels sont financées par les organisateurs exclusivement. Le financement repose sur des contributions mensuelles et sur la technique de la capitalisation individuelle.

1.2. Stratégie d'investissement

Fonds cantonné de la branche 21 et distribution de l'intégralité des bénéfices

Les contributions relatives aux engagements de pension sectoriels sont capitalisées dans un fonds cantonné de la branche 21. Outre le rendement garanti, Sepia procède à une distribution de l'intégralité des bénéfices, en fonction des résultats du fonds cantonné au cours de l'année écoulée. Le fonds cantonné est constitué de l'actif inscrit au bilan de Sepia ; cet actif est lui-même dissocié du reste de l'actif, de sorte qu'il constitue un fonds séparé.



Convention-cadre

Pour pouvoir garantir le rendement précité, Sepia a recours à une stratégie d'investissement défensive, où les placements sont principalement effectués en titres à revenu fixe. Cette stratégie a pour but de garantir la sécurité, le rendement et la liquidité des placements. A cet égard, il est tenu compte d'une diversification et d'une répartition avisées des placements.

Ainsi peut-on globalement affirmer que le portefeuille de placements est constitué à 95% d'obligations et à 5% d'actions. Les pourcentages précités peuvent toutefois varier dans certaines limites, pour permettre au portefeuille de se conformer plus étroitement aux opportunités concrètes du moment. Plus de détails sur la convention-cadre sont repris ci-dessous de façon schématique :

	Minimum	Allocation des actifs stratégique	Maximum
Classe d'actif obligations	85%	95%	100%
Obligations d'état Zone Euro et équivalents	35%		75%
Obligations d'entreprise en Euro (rating minimal : BBB-)	25%		65%
Classe d'actif actions	0%	5%	15%
Actions UME	0%	5%	15%
Cash, FPC en liquidités et autres instruments des marchés monétaires	0%	0%	20%

Choix du gestionnaire de patrimoine

La structure de Sepia met en avant la compétence décisionnelle des organisateurs dans le cadre des engagements de pension sectoriels. Les représentants de Sepia eux-mêmes se tiennent à l'arrière-plan : ils mettent d'une part leur savoir-faire technique et leur expérience à la disposition des représentants du secteur et veillent d'autre part à l'exécution d'une gestion financière équilibrée, à la lumière des engagements de résultats souscrits par Sepia (voir ci-devant).

Compte tenu de cette philosophie, les organisateurs des engagements de pension sectoriels sont habilités à s'attacher les services d'un gestionnaire de patrimoine externe. Les organisateurs ont fait usage de cette possibilité et désigné les deux gestionnaires de patrimoine suivants, à qui ils ont confié la gestion financière des engagements de pension sectoriels :

- Banque Nagelmackers, à concurrence de 60% du portefeuille de placements ;
- Candriam, à concurrence de 40% du portefeuille de placements.

Gestion de l'actif

La composition du portefeuille et la mesure dans laquelle elle tient compte d'aspects sociaux, éthiques et environnementaux, sont commentées ci-après pour ce qui concerne la gestion de l'actif assurée tant par la Banque Nagelmackers que par Candriam.

- *Composition du portefeuille (en %, rapport entre portefeuille partiel et portefeuille total)*

		01/17	02/17	03/17	04/17	05/17	06/17	07/17	08/17	09/17	10/17	11/17	12/17
Nagelmackers	Actions	5,6%	4,5%	4,7%	4,7%	4,5%	4,3%	4,2%	4,1%	4,3%	4,1%	3,9%	3,8%
	Obligations	86,5%	78,5%	87,7%	87,1%	87,2%	87,2%	91,4%	88,5%	87,3%	86,9%	86,7%	88,6%
	Liquidités	8,0%	17,0%	7,7%	8,2%	8,3%	8,5%	4,4%	7,4%	8,5%	9,0%	9,4%	7,6%
Candriam	Actions	5,8%	5,7%	6,0%	6,1%	6,0%	5,9%	5,8%	5,7%	6,0%	6,0%	5,9%	5,9%
	Obligations	79,7%	86,4%	85,6%	85,1%	84,3%	82,9%	82,6%	80,1%	79,1%	82,0%	81,7%	83,4%
	Liquidités	14,6%	7,9%	8,3%	8,9%	9,7%	11,2%	11,6%	14,2%	15,0%	12,0%	12,4%	10,8%



– Aspects sociaux, éthiques et environnementaux liés à la composition du portefeuille

Banque Nagelmackers		
% d'actions investi selon des critères durables	Critères utilisés	Explication
77,84%	Ethibel, Vigeo, FTSE4Good et DJ Sustainability indices	La politique d'investissement actuelle est principalement centrée sur des directives ALM et le matching d'actifs avec les obligations à long terme. Dans ce cadre, la partie en actions reste plutôt limitée. Parmi les actions, l'accent est principalement mis sur les large caps, et la sélection a lieu essentiellement sur la base de facteurs fondamentaux. Les aspects sociaux, éthiques et environnementaux jouent un rôle secondaire dans la sélection des actions et sont étayés par divers indices éthiques. Fin 2017, 70 % du nombre d'actions présentes dans le portefeuille faisaient partie de l'un des indices éthiques mentionnés. Ensemble, ces actions constituaient 77,84 % de la valeur de marché du portefeuille d'actions total fin 2017.
% d'obligations investi selon des critères durables	Critères utilisés	Explication
76,65%	JPM EMU, Ethibel, Vigeo, FTSE4Good et DJ Sustainability indices	Fin 2017, 64 % du portefeuille total étaient investis en obligations d'État de pays de l'Union européenne ou de leurs pouvoirs locaux. Les obligations d'entreprise représentent 19,38 % du portefeuille total, dont 11,65 % sont investis dans des émetteurs faisant partie d'au moins un des indices éthiques mentionnés. Les émetteurs qui ne font pas partie de tels indices sont les suivants : AB Inbev, Berkshire Hathaway, CFE, Dexia Municipal Agency, Eandis, Elia, EWE, Heineken, Omega Pharma, Rabobank, Shanks, Teliasonera et Wal-Mart.

Candriam		
% investi selon des critères durables	Critères utilisés	Explication
92,37%	8 conventions de base Normes de l'OIT	L'OIT considère 8 conventions comme fondamentales en ce qui concerne les droits des travailleurs : <ol style="list-style-type: none"> 1. Convention n° 29 – Convention sur le travail forcé, 1930; 2. Convention n° 87 – Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; 3. Convention n° 98 – Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; 4. Convention n° 100 – Convention sur l'égalité de rémunération, 1951; 5. Convention n° 105 – Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957; 6. Convention n° 111 – Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; 7. Convention n° 138 – Convention sur l'âge minimum, 1973; 8. Convention n° 182 – Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 Les huit conventions de base peuvent se résumer à quatre normes internationales du travail : <ol style="list-style-type: none"> 1. Dans tous les pays, les travailleurs doivent avoir le droit de s'organiser en syndicats et de négocier collectivement leurs conditions de travail. 2. Les travailleurs ne doivent être soumis à aucune forme de travail forcé, tel l'esclavage, la servitude, le travail obligatoire comme rééducation politique ou pour dette. 3. Les enfants, à savoir les individus de moins de 15 ans (ou selon les dispositions législatives nationales), ne devraient pas travailler afin de pouvoir apprendre et se développer librement. 4. La discrimination fondée sur le sexe, la race, la nationalité, la religion, l'opinion politique ou l'origine sociale est prohibée, de même que toute discrimination fondée sur le sexe en matière de rémunération.

1.3. Rendement des investissements

Banque Nagelmackers

Banque Nagelmackers a enregistré un rendement de 1,53% en valeur de marché. Son rendement comptable pour l'exercice 2017 s'établit à 3,30%.

- Explication

Le return du portefeuille total en 2017 s'est élevé à 1,53 % (sur la base de la valeur de marché). C'est surtout la partie en actions qui a enregistré une bonne performance, avec un return de 11,66 %. La partie en obligations aussi a généré un return positif : 0,26 % pour la partie en obligations d'État et 1,99 % pour les obligations d'entreprise. Le résultat comptable s'est élevé à 3,30 % (sur la base de la valeur d'acquisition au 31-12-2016).

Candriam

Candriam a enregistré un rendement de 0,62% en valeur de marché. Son rendement comptable pour l'exercice 2017 s'élève à 6,64%.

- *Explication*

Même si l'année a été mouvementée sur le plan politique, 2017 a été placée sous le signe d'un redressement régulier de la croissance mondiale. Les chiffres macroéconomiques se sont améliorés tout au long de l'année. En témoignent également les indicateurs de surprise économique qui ont atteint un niveau record, surtout dans les territoires industrialisés. Tant dans la zone euro qu'aux États-Unis, la croissance a franchi le cap des 2 % grâce à la solidité de la demande intérieure, ainsi qu'à d'autres éléments de la croissance.

Cela s'est traduit par de belles prestations pour les marchés d'actions, qui ont largement surpassé les instruments de dette. Le portefeuille d'actions a dès lors enregistré un rendement très appréciable de 9,95 % en dépit des nombreux événements politiques. Grâce aux opportunités du marché, le portefeuille d'actions a fait l'objet d'une gestion dynamique dans une fourchette d'allocation de 3,5 % à 5,5 %.

Les actifs à risque dans le segment obligataire ont gagné, en 2017, la faveur des investisseurs, notamment les obligations à haut rendement, les obligations de pays émergents et le crédit investment grade. La recherche de rendement, les fondamentaux favorables, avec une économie robuste, le contexte de faible inflation et la souplesse persistante des banques centrales ont incité des investisseurs à se tourner vers les actifs les plus risqués. Les obligations d'État ont en revanche enregistré un résultat plus limité, avec une hausse des rendements pour les pays d'ancrage de la zone euro et des taux stables aux États-Unis. L'impact négatif de la hausse des taux d'intérêt a été freiné par une diminution active de 3 ans de la durée, qui passe de 9,6 à 6,7, et une partie des plus-values latentes a été réalisée. De plus, la forte prestation constante des obligations d'entreprise a soutenu le portefeuille. Le portefeuille obligataire a par conséquent généré un résultat positif de 0,31 % pour 2017.

Détails

Les résultats des investissements sont commentés davantage dans le détail ci-après. Nous nous pencherons en premier lieu sur le rendement financier, pour passer ensuite à un aperçu des plus-values et des moins-values réalisées et enfin, au rendement comptable.

- *Rendement financier au 31/12/2017 (en chiffres absolus exprimés en EUR)*

	Investment type	Market Value	Percentage	Return YTD
Nagelmackers	Actions	12.708.018,09	5,88%	11,66%
	Obligations d'état	138.428.380,08	64,00%	0,26%
	Obligations d'entreprise	41.906.844,14	19,38%	1,99%
	Cash	23.242.538,02	10,75%	0,00%
	Total	216.285.780,33	100,00%	1,53%
Candriam	Actions	5.605.333,03	3,80%	9,95%
	Obligations d'état	92.159.674,75	62,44%	0,07%
	Obligations d'entreprise	38.571.752,76	26,13%	0,85%
	Cash	11.263.084,79	7,63%	-0,38%
	Total	147.599.845,33	100,00%	0,62%
Total		363.885.625,66	100%	1,17%

- *Aperçu des plus-values et des moins-values réalisées au 31/12/2017 (chiffres en EUR)*

Gestionnaire	Type	Montant
Nagelmackers	Plus-values réalisées sur les actions	969,16
	Plus-values réalisées sur les obligations	2.054.404,28
	Moins-values réalisées sur les actions	-3.650,04
	Moins-values réalisées sur les obligations	-676.105,96
	Total	1.375.617,44
Candriam	Plus-values réalisées sur les actions	644.274,71
	Plus-values réalisées sur les obligations	5.178.196,17
	Moins-values réalisées sur les actions	-156.833,18
	Moins-values réalisées sur les obligations	-242.303,31
	Total	5.423.334,39
Total		6.798.951,83

- *Rendement comptable au 31/12/2017*

Gestionnaire	Période	Rendement comptable depuis le début de l'exercice	Rendement octroyé
Nagelmackers	01/01/2017-31/12/2017	3,30%	2,75%
Candriam	01/01/2017-31/12/2017	6,64%	2,75%

1.4. Structure des frais

Dossier technique

Afin de pouvoir couvrir les frais liés à la gestion des engagements de pension sectoriels, les fondements techniques de l'assurance de groupe contiennent des chargements qui sont imputés aux organisateurs. Les chargements imputés pour les engagements de pension sectoriels sont décrits dans le dossier technique communiqué par Sepia à la Banque Nationale de Belgique (BNB).

Frais imputés

L'on peut distinguer les frais suivants :

- les frais liés à la « gestion du passif » des engagements de pension sectoriels, c'est-à-dire : les frais afférents aux nouvelles affiliations, aux calculs annuels, à la majoration des garanties assurées, etc. Ces frais, imputés par Sepia, sont exprimés en fonction d'un pourcentage appliqué aux contributions ;
- les frais liés à la mise à disposition du capital à risque ;
- et les frais liés à la « gestion de l'actif » des engagements de pension sectoriels, c'est-à-dire les frais de gestion des gestionnaires de patrimoine.

Frais imputés par Sepia

Pour l'année d'assurance 2017, Sepia a porté au compte des organisateurs un total de 537.936,11 EUR de frais pour la rétribution de la gestion du passif des engagements de pension sectoriels. Pour 2017, un montant de 166.830,14 EUR a été imputé pour la mise à disposition du capital à risque.

Frais imputés par les gestionnaires de patrimoine

Vous trouverez ci-après les frais de gestion imputés par gestionnaire de patrimoine, en chiffres absolus (en EUR) et par rapport au patrimoine géré.



Frais	Banque Nagelmackers		Candriam	
	EUR	% AUM (31/12/2017)	EUR	% AUM (31/12/2017)
Rémunération du gestionnaire	125.139,55	0,06%	146.842,96	0,11%
Droits de garde	0,00	0,00%	20.002,05	0,01%
Frais de transaction achats et ventes	0,00	0,00%	1.701,51	0,00%
Récupération du précompte étranger, etc.	394,99	0,00%	2.367,36	0,00%
Buitelandse bronheffing	0,00	0,00%	2.074,55	0,00%
Total	125.534,54	0,06%	172.988,43	0,13%

Limitation des frais

Au total, la limite maximale des contributions fixée pour les plans de pension sociaux dans l'article 10, §1, 4° LPC n'a pas été dépassée.

1.5. Participation bénéficiaire

Participation bénéficiaire

Les affiliés bénéficiaient en 2017 d'un rendement garanti de 0,75% sur leurs réserves individuelles. En 2017 une participation bénéficiaire s'élevant à 2% des réserves individuelles au 31 décembre 2017 a été octroyé. Les affiliés bénéficiaient donc d'un rendement global de 2,75% en 2017.

1.6. Bases techniques

Garantie d'intérêt

Sepia offre une garantie d'intérêt égale à 0,75% sur base annuelle. Sepia garantit ce taux jusqu'au 31 décembre 2018.

Pas de table de mortalité

Le capital décès prévu en faveur des affiliés étant identique à la réserve constituée à la date du décès, aucune table de mortalité n'est utilisée.

1.7. Méthode verticale

Garantie de rendement minimum à charge de l'Organisateur

Pour le calcul de la garantie de rendement minimum à charge de l'Organisateur, stipulée à l'article 24, §§ 1 et 2 LPC, la méthode verticale sera appliquée en cas de modification du taux d'intérêt conformément à l'article 24, § 3 LPC. Par conséquent, en cas de modification du niveau du taux d'intérêt, le nouveau taux d'intérêt sera appliqué aussi bien aux réserves constituées à cette date qu'aux primes versées ensuite.

1.8. Niveau de financement

Financement intégral

Le niveau global des réserves composées excède le niveau de la garantie de rendement minimum stipulée à l'article 24 LPC. Il n'y a donc pas sous-financement par rapport à la garantie de rendement minimum pour l'ensemble des affiliés à l'engagement de pension.

2. Engagement de solidarité

2.1. Financement de l'engagement de solidarité

Règlement de solidarité

Une description détaillée du mode de financement des engagements de solidarité figure dans le règlement de solidarité annexé aux conventions collectives de travail sectorielles respectifs. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le site web de Sefocam (www.Sefocam.be), où le document en question est publié.

Financement

Les garanties assurées des engagements de solidarité sont financées par les organisateurs. Le financement repose sur des primes temporaires d'un an, qui sont versées mensuellement en douzièmes.

Du	Au	Garages	Carrosserie	Commerce du métal	Récupération des métaux	Métaux Précieux
01/01/2002	31/12/2003	-	-	-	-	-
01/01/2004	31/12/2005	0,05%	0,05%	0,05%	-	-
01/01/2006	31/12/2007	0,06%	0,06%	0,06%	0,04%	-
01/01/2008	31/12/2009	0,06%	0,07%	0,07%	0,06%	-
01/01/2010	31/12/2011	0,06%	0,07%	0,07%	0,06%	-
01/01/2012	31/03/2012	0,07%	0,07%	0,08%	0,06%	-
01/04/2012	30/09/2012	0,07%	0,08%	0,08%	0,06%	-
01/10/2012	30/09/2014	0,07%	0,08%	0,08%	0,07%	-
01/10/2014	31/12/2014	0,07%	0,08%	0,08%	0,08%	-
01/01/2015	31/12/2015	0,08%	0,09%	0,08%	0,08%	0,03%
01/01/2016	31/12/2017	0,08%	0,09%	0,09%	0,08%	0,03%
01/01/2018	-	0,08%	0,09%	0,09%	0,08%	0,04%

2.2. Stratégie d'investissement, compte de résultats et structure des frais

Fonds de solidarité Sefocam

Un fonds de solidarité, nommé « Fonds de solidarité Sefocam », a été créé au sein de Sepia. Dans ce cadre, Sepia s'est engagé à distribuer et à accorder au titre de participation bénéficiaire, en surplus des bases tarifaires, l'intégralité des bénéfices issus des assurances.

Comme l'assurance des prestations de solidarité est réassurée à 100%,

- le bilan du fonds de solidarité ne contient qu'un nombre très limité d'actifs dont la gestion se fait de manière conservatrice ;
- le résultat positif du compte de pertes et profits se compose pour la majeure partie des ristournes de participation bénéficiaire qu'octroient les réassureurs à Sepia. La part des réassureurs dans la dotation pour participation bénéficiaire s'élève à 791.076,29 EUR (à majorer de 2.446,12 EUR de taxe sur participation bénéficiaire). Ce montant se compose d'une reprise 1.882,88 EUR d'un résultat surestimé d'expérience rating pour l'exercice 2016 et de 777.785,97 EUR issus de l'estimation du résultat expérience rating provisoire de l'exercice 2017 à majorer de 1.407,44 EUR de dotation de participation bénéficiaire décès (35%).



Dossier technique	Afin de pouvoir couvrir les frais liés à la gestion des engagements de solidarité, les fondements techniques contiennent des chargements qui sont imputés aux organisateurs. Les chargements imputés pour les engagements de pension sectoriels sont décrits dans le dossier technique communiqué par Sepia à la Banque Nationale de Belgique (BNB).
rais imputés par Sepia	Pour l'année d'assurance 2017, Sepia a porté au compte des organisateurs un total de 31.631,10 EUR de frais pour la rétribution de la gestion du passif des engagements de solidarité sectoriels.
	2.3. Participation bénéficiaire
Mise en réserve intégrale des bénéfices	<p>Dans le cadre du volet solidarité, il n'est pas vraiment question de "répartition des bénéfices" mais plutôt de "mise en réserve des bénéfices". Dans le volet solidarité, il n'existe d'ailleurs pas de réserves acquises, ce qui empêche de partager le bénéfice d'un exercice comptable donné par rapport aux réserves.</p> <p>En revanche, conformément aux recommandations de la BNB, les bénéfices sont mis en réserve : le résultat reste intégralement dans le volet solidarité et est affecté au financement des obligations futures du régime de solidarité. Ainsi, pour l'année 2017, un montant de 791.076,29 EUR a été versé de cette manière dans le volet solidarité. La réserve de fluctuation est descendue d'un montant 19.278,66 EUR.</p>